

Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

Location et blanchissage de vêtements de travail et de
linges plats du site de Maisons-Alfort

Règlement de la consultation

Date limite de remise des offres : **27 mars 2025 à 12 heures.**

RC
SOMMAIRE

1. Objet et étendue de la consultation	3
1.1. Objet de la consultation	3
1.2. Etendue de la consultation	3
1.3. Nomenclature communautaire	3
1.4- Allotissement	3
2. Conditions de la consultation	3
2.1. Durée du marché	3
2.2. Délai de validité des offres	3
2.3. Conditions particulières d'exécution	3
3. Contenu du dossier de la consultation	3
3.1. Pièces particulières	3
3.2. Pièces générales	4
4. Présentation de la procédure	4
4.1. Documents à produire	4
4.2. Variantes	5
4.3. Remise des échantillons	5
5. Sélection des candidats et jugement des offres	6
Les critères intervenant pour le jugement des offres sont les suivants	6
5.1 Date limite de remise des offres initiales	8
5.2 Transmission électronique	8
6. Informations complémentaires	9
6.1 Demande de renseignements	9
6.2 Modification des documents de la consultation	10
7. Annexes au présent règlement de la consultation	10

1. Objet et étendue de la consultation

1.1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la location, le nettoyage, la réparation et le remplacement (le cas échéant) d'articles textiles neufs (linges plats et vêtements de travail pliés) ainsi que la location de casiers adaptés pour ces vêtements de travail.

1.2. Etendue de la consultation

Le marché concerne le uniquement le site de Maisons-Alfort.

1.3. Nomenclature communautaire

Les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale	Classification complémentaire
98310000-9	Services de blanchisserie et de nettoyage à sec
98311000-6	Services de ramassage de linge
98312000-3	Services de nettoyage de textile

1.4- Allotissement

Le marché n'est pas alloti pour faciliter techniquement la réalisation de la prestation.

2. Conditions de la consultation

2.1. Durée du marché

Le présent marché prend effet à la date de notification du marché. Il est conclu pour une durée ferme d'une année (1) et est renouvelable par reconduction tacite pour des périodes supplémentaires d'un an, sa durée totale ne pouvant excéder 4 ans.

Le soumissionnaire indique dans l'acte d'engagement le délai nécessaire à la fabrication des articles textiles neufs constituant la dotation initiale du marché. Le délai souhaité est précisé au cahier des clauses particulières.

2.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3. Conditions particulières d'exécution

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements.

3. Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

3.1. Pièces particulières

Le marché est constitué par les documents énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante et prévalant les uns contre les autres :

- L'acte d'engagement (AE) et son annexe financière le DQE,
- Le présent cahier des clauses particulières (CCP), dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi et ses annexes
- Les annexes au CCP :
- Annexe 1 Composition Dotat° linge EnvA
- Annexe 2 Equipements Pts lingerie
- Annexe 3 Plan Localisat° Pts Lingerie EnvA

RC

- **Annexe 4 : la liste des points thématiques à remplir par le candidat**
- **Le référentiel des thématiques abordées au mémoire technique mémoire technique**
- **Le calendrier prévisionnel du lancement du marché**
- **Les documents fournis par le titulaire à l'appui de son offre, incluant notamment le mémoire technique produit par le titulaire relatif aux moyens et modalités de mise en œuvre de la prestation.**

3.2. Pièces générales

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services).

Les candidats sont réputés connaître ce document.

La norme AFNOR EN 14065 mise à jour de décembre 2016.

3.3- MODALITES DE RETRAIT DU DCE

Les documents de la consultation sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE)

www.marches-publics.gouv.fr

4. Présentation de la procédure

Le marché est passé selon la procédure formalisée prévue aux articles R2124-1 à R2124-6 du code de la commande publique.

4.1. Documents à produire

Les pièces exigées lors de la candidature

- **Dossier de candidature**

Dans l'hypothèse où le candidat produit un document en langue étrangère (documentation technique ou document émanant d'une administration de son pays d'origine), ce document doit être accompagné d'une traduction en langue française dont le candidat atteste l'exactitude.

Le candidat a le choix de remettre sa candidature sous format électronique standard composé des documents listés ci-dessous ou via le Document Unique de Marché Européen (DUME électronique).

Si le groupement d'opérateurs économiques présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct. Il en va de même en cas de présentation d'un sous-traitant au stade de la candidature.

Le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessous permettant d'apprécier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

1- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

2- Le candidat peut produire, s'il le désire, les documents et certificats visés à l'annexe 1 ;

3- La lettre de candidature « imprimé DC1⁽¹⁾ ou DUME » avec, en cas de groupement, mention du mandataire et des membres du groupement.

4- Les renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières (ou imprimé DC2⁽²⁾ ou DUME et ses annexes) :

✓ Capacités financières :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et/ou le chiffre d'affaires relatif aux prestations faisant l'objet du marché, réalisées par le candidat au cours des trois derniers exercices disponibles.

✓ Références professionnelles et capacités techniques :

- Présentation d'une liste des principaux services représentatifs de la prestation objet de la candidature, effectués au cours des trois dernières années en indiquant leur montant ou volume et leur destinataire ;

RC

- Moyens du candidat (équipements et effectif de la société en mentionnant la répartition par qualification).
- Qualification : si l'entreprise en possède, fournir tout certificat de qualification professionnelle adapté à l'objet de la consultation ou tout moyen de preuve équivalent. Le cas échéant, fournir toute autorisation administrative en cours de validité.
- Démarche qualité, en faveur de l'environnement et sociale : si l'entreprise en possède, fournir tout certificat établi par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent.
- **NB** : si le candidat s'appuie sur des capacités d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il produit pour chaque opérateur présenté les mêmes documents que ceux qui lui sont demandés. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
- Ainsi, le cas échéant, les candidats sont invités à se présenter en groupement d'entreprise avec mention dans les documents de candidature du mandataire et de ses habilitations à représenter les autres membres du groupement

• Dossier de l'offre

Les soumissionnaires doivent fournir impérativement les documents suivants:

- L'acte d'engagement S732024 complété;
- Un mémoire technique présentant l'offre de manière détaillée et reprenant l'ensemble des items des critères de jugement des offres.
- Le DQE renseigné à partir du BPU –document non contractuel servant de base à l'analyse des offres ;
- **Le référentiel des thématiques abordées au mémoire technique**
- **Le calendrier prévisionnel du lancement du marché**

4.2. Variantes

Variantes obligatoires

La variante obligatoire est décrite à l'article III E du CCP. Elle concerne la solution de distribution et de stockage du linge.

Variantes à l'initiative des soumissionnaires

Les variantes libres sont autorisées dans le cadre de la présente consultation.

Les offres de variantes techniques sont acceptées mais le soumissionnaire devra, au minimum, présenter une offre de base ayant les caractéristiques exigées au « CCP du marché ».

Le titulaire envoie un acte d'engagement par offre de variante.

4.3. Remise des échantillons

Les échantillons seront représentatifs des produits que le candidat se propose de livrer pendant l'exécution du marché.

Les candidats prennent à leur charge les frais de transport et les échantillons ne pourront donner lieu à facturation.

A la fin de la procédure et sur simple demande préalable, ils seront récupérables auprès du Service de prévention hygiène et sécurité.

Il est demandé de présenter les échantillons suivants :

- ✓ Une combinaison de travail verte ;
- ✓ Une blouse de travail bleue ;
- ✓ Une blouse blanche initiale ;
- ✓ Une tunique bloc bleu ciel ;
- ✓ Un pantalon bloc bleu ciel ;
- ✓ Une tunique bleu foncé ;
- ✓ Un pantalon bleu foncé.
- ✓ Une tenue bordeaux

RC

Les échantillons doivent être transmis, avant la date limite de remise des offres, à l'adresse suivante : du Service de prévention hygiène et sécurité situé au 7 avenue du Général de gaulle 94700 Maisons-Alfort, bâtiment Agora, Service Hygiène et Sécurité

5. Sélection des candidats et jugement des offres

Jugement des candidatures

Les documents justificatifs concernant l'aptitude et les capacités ainsi que les moyens de preuve relatifs aux motifs d'exclusion ne sont demandés par l'acheteur qu'au(x) soumissionnaire(s) auquel(s) il est envisagé d'attribuer le marché public.

Si l'acheteur constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.

Ce délai est précisé avec la demande de complément.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

L'acheteur n'a pas fixé de minima de capacité comme condition de participation : les candidatures qui ne justifient pas de l'aptitude professionnelle ou qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques ou financières suffisantes demandées pour cette consultation sont éliminées.

Les capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières des candidats sont appréciées auegard des documents mentionnés à l'article 4.1.

Jugement des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont les suivants

Pour l'offre de base

Critères	Pondération
<p>Qualité technique des offres, jugée au vu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Modalités d'organisation de la société démontrant sa capacité à répondre aux besoins de location et de blanchissage de vêtements et de linge plat de l'établissement (moyens humains et matériels ainsi que le protocole utilisé pour le lavage et la désinfection du linge ; fiche technique des casiers) ; 	<p>50%</p> <p>20% dans l'offre de base</p>

RC

<ul style="list-style-type: none"> • Modalités de traçabilité de la collecte et de la livraison des vêtements de travail et linges plats mis à disposition sur le site de Maisons-Alfort • Délai de fabrication des articles textiles neufs 	20%
	10%
<ul style="list-style-type: none"> • Impact environnemental <ul style="list-style-type: none"> ○ Acheminement et livraison ○ Fabrication et blanchiment 	10%
	5%
	5%
Prix noté au regard du devis quantitatif estimatif (DQE) non contractuel	40%

Pour la variante obligatoire

Critères	Pondération
<p>Qualité technique des offres, jugée au vu de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modalités d'organisation de la société démontrant sa capacité à répondre aux besoins de location et de blanchissage de vêtements et de linge plat de l'établissement (moyens humains et matériels ainsi que le protocole utilisé pour le lavage et la désinfection du linge ; fiche technique des casiers) ; • Qualité des casiers suivant le CCP dans le cas de la variante obligatoire (ergonomie, qualité d'utilisation et de rangement, durée de vie, maintenance préventive) • Modalités de traçabilité de la collecte et de la livraison des vêtements de travail et linges plats mis à disposition sur le site de Maisons-Alfort • Délai de fabrication des articles textiles neufs 	<p>50%</p> <p>15% dans la variante</p> <p>5% dans la variante obligatoire</p> <p>20%</p> <p>10%</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Impact environnemental <ul style="list-style-type: none"> ○ Acheminement et livraison 	10%

RC

○ Fabrication et blanchiment	5% 5%
Prix noté au regard du devis quantitatif estimatif (DQE) non contractuel	40%

5.1 Date limite de remise des offres initiales

La date limite de remise des offres est fixée 27 mars 2025 12 heures.

En application de l'article R 2132-7 du code de la commande publique, la réponse à la consultation devra **obligatoirement** être transmise par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur de l'ENVA (<https://www.marches-publics.gouv.fr> **Aucun dépôt papier n'est autorisé.**

La signature électronique de l'acte d'engagement n'est pas obligatoire mais possible. La signature de l'acte d'engagement ne sera exigible que du candidat attributaire.

En cas d'envois successifs seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis. Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

Aucun envoi papier, par télécopie ou courriel ne sera accepté.

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un «guide utilisateur» téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat/soumissionnaire.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques. Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de PLACE :

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des candidats ;
- Foire aux questions ;
- Outils informatiques.

Les candidats ou les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation.

5.2 Transmission électronique

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats images .jpg, .png et les documents au format .html.

Le candidat ou le soumissionnaire ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutable, notamment : .exe, .com, .scr
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts

Horodatage

Les plis (candidatures et/ou offres) transmis par voie électronique sont horodatés. Les plis reçus après la date et l'heure limite fixées par la présente consultation sont considérés comme hors délai et sont rejetés.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.

Copie de sauvegarde

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde, transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant les mentions suivantes :

« Copie de sauvegarde » ;
Intitulé de la consultation ;
Nom ou dénomination du candidat.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les deux cas suivants :

- en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
- en cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si un programme informatique malveillant est détecté, la copie de sauvegarde est écartée par l'acheteur.

La copie de sauvegarde ouverte est conservée en cas d'ouverture conformément aux dispositions des articles R.2184-12 et R.2184-13 du code de la commande publique. Si au contraire elle n'a pas été ouverte ou si elle a été écartée suite à la détection d'un programme malveillant, celle-ci est détruite.

Le candidat ou le soumissionnaire qui envoie sa copie de sauvegarde le fait à l'adresse suivante :

ENVA

Service juridique

07 avenue du Général De Gaulle

94700 Maisons-Alfort

Antivirus

Le candidat ou le soumissionnaire doit s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification

6. Informations complémentaires

6.1 Demande de renseignements

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les renseignements complémentaires sont alors envoyés aux candidats qui les demandent en temps utile, au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres

6.2 Modification des documents de la consultation

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard le 06 jours avant la date limite de réception des offres.

Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés, sur la plateforme, lors du retrait des documents de la consultation.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

7. Annexes au présent règlement de la consultation

Les annexes ci-dessous sont fournies:

- Annexe n°1 : Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre du présent marché ;
- Annexe n°2 : Référentiel thématique du mémoire technique : **devra être obligatoirement fournie et complétée à la remise des offres.**